

Conseil d'école n° 3 Ecole maternelle de Randan

NOM	Fonction	Signature
AUDIN	Enseignante et Directrice	En raison des mesures en vigueur de la gestion de la crise sanitaire, il n'y aura pas d'émargement individuel. La distanciation sociale sera maintenue, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des participants.
FRAGNE	Enseignante	
FARGEVIEILLE	1 ^{ère} adjointe	
COUTURAT	Maire	
MOULIN	DDEN	
JANIAUD	Représentante de Parents d'élèves	

PV 3^{ème} conseil d'école Mardi 14 juin 2022
--

La directrice : Mme AUDIN

L'équipe enseignante : Mme AUDIN (PS/MS/GS), Mme FRAGNE (MS/GS), Mme CHEVILLOT (MS/GS), Mme SEGUIN (PS/GS)

Les représentants de la mairie : Mme COUTURAT (Maire) Mme FARGEVIEILLE (Adjointe Maire)

Les représentants de parents d'élèves : Mme JANIAUD

DDEN Délégué Départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter les écoles : MMOULIN

Excusés :

Mme BOURDET, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription Clermont

Terres Noires

Les membres du RASED

Représentants de parents d'élèves Mme BASMAISON - Mme JARRIGE - M BOMBAERT

L'équipe enseignante :

Comme énoncé lors du premier conseil d'école Mme CHEVILLOT, enseignante à 50% à l'école maternelle de Randan effectuera son dernier conseil d'école dans l'établissement dans lequel elle travaillera à la rentrée (Riom).

M DELARBRE, enseignant PS 25% à Randan rattaché à l'école de Joze.

Mme SEGUIN, enseignante à 75% sur l'école maternelle de Randan.

Tous les membres du conseil ont reçu le PV du 2^{ième} conseil d'école, il est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Les représentants de parents d'élèves de cette année scolaire le seront jusqu'aux prochaines élections courant octobre 2022.

Madame Janiaud présente ce jour souhaite poursuivre son rôle de représentantes de parents d'élèves pour l'année scolaire 2022-2023.

Ordre du jour :

1. Equipe enseignante et Effectifs :
 - ↳ Actuels
 - ↳ Prévisions
2. Projets
3. Partenariat Municipalité (inscriptions, budgets, travaux)
4. Partenariat avec les parents et Loisirs et Culture
5. Coopérative Scolaire
6. Questions diverses

VIE DE L'ÉCOLE

Les effectifs

Toutes les informations concernant les effectifs sont données avec prudence, des inscriptions et radiations pouvant survenir jusqu'au dernier moment avant la rentrée et modifier les prévisions.

A ce jour, pour la rentrée 2022 :

*16 PS sont inscrits à ce jour

Une prévision à 18 élèves le 20 décembre 2021 (effectif proposé pour 35 naissances en 2019 sur le territoire Randanais).

3 enfants nés en 2019 sont attendus à la rentrée et donc à ajouter aux 16 PS. Les familles ont reçu des courriers, Mme Audin a procédé à des échanges en direct ou par téléphone avec ces familles. Mme Audin en a également informé Mme Ferrandon, directrice de l'école itinérante, mais qui n'a à ce jour pas eu de retour de sa part.

*19MS

*19GS

+1 maintien en attente de décision de la MDPH.

+2 élèves de MS en attente d'évaluation auprès de la psychologue scolaire pour un passage anticipé en CP ou adaptations pédagogiques à prévoir.

Des familles résidentes sur le territoire ont fait des demandes de radiation, (non réalisées) pour partir en missions, ou pour des raisons familiales depuis plusieurs semaines (Mme Ferrandon, directrice de l'école itinérante est informée) devraient être de retour sur Randan courant septembre.

L'école maternelle de Randan devrait compter 58 élèves inscrits en septembre mais qui ne seront probablement pas tous présents.

Une tendance à la baisse depuis plusieurs années (rentrée 2018 : 63 élèves, rentrée 2019 : 58 élèves... à son arrivée sur l'école Mme Audin comptait une moyenne de 26 élèves par classe)

M Moulin, DDEN, demande à la municipalité d'engager des recherches sur le nombre de familles résidant à Randan et dont les enfants sont scolarisés ailleurs, afin de connaître les raisons de ce choix et si possible argumenter pour un retour à Randan.

Mme le maire explique envoyer des courriers aux familles dont elle a connaissance d'une naissance d'un enfant en âge d'entrer à l'école maternelle depuis quelques années, à la demande de Mme Audin. Certains courriers reviennent en mairie car les familles ne résident plus sur la commune.

En effet, sur le courrier envoyé cette année une réponse quant au choix de scolariser son enfant à l'école maternelle de Randan demandait de se faire connaître avant une date butoir soit en mairie soit à l'école, et seulement 3 familles l'ont fait en décembre 2021.

Mme Audin explique alors les stratégies mises en place pour essayer de connaître les effectifs de ps à venir, utilisation du bulletin municipal (ce à quoi la municipalité répond que maintenant les familles peuvent faire le choix de ne pas faire paraître la naissance de leur enfant), demande directe aux familles, proches des familles, souvenir des moments de grossesses de certaines mamans...

Code de l'éducation Article L. 131-6. Chaque année, à la rentrée scolaire, le maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire. Les personnes responsables doivent y faire inscrire les enfants dont elles ont la garde. Afin de procéder au recensement prévu au premier alinéa et d'améliorer le suivi de l'obligation d'assiduité scolaire, le maire peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel où sont enregistrées les données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune, qui lui sont transmises par les organismes chargés du versement des prestations familiales ainsi que par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation et par le directeur ou la directrice de l'établissement d'enseignement ainsi qu'en cas d'exclusion temporaire ou définitive de

l'établissement ou lorsqu'un élève inscrit dans un établissement le quitte en cours ou en fin d'année.

Mme Fargevieille explique que les recensements n'étant plus systématiques, certaines familles ne passent jamais en mairie pour se faire connaître lors d'achat de maison, de location...

Après plusieurs conseils des maîtres avec l'équipe actuelle la répartition sera la suivante :

- Classe jaune : PS/MS
- Classe verte : MS/GS
- Classe bleue : PS/MS/GS

Les listes seront affichées avant la sortie des classes le 07 juillet 2022.

La mairie demande à Mme AUDIN de transmettre les listes définitives dès que possible pour faciliter les saisies pour inscriptions cantine en ligne.

Les élèves de PS qui seront inscrits dans la classe bleue seront invités à venir passer une heure en classe pour un moment d'adaptation en immersion, un mardi matin soit le 21/06, 28/06. Les familles concernées recevront un mail avec un lien leur permettant d'inscrire en ligne le jour et créneau horaire préféré.

Mme Seguin n'exclut pas ce type d'organisation et reviendra vers les familles concernées prochainement par le biais de son choix.

Un décloisonnement sera proposé tous les après-midis en classe jaune afin que les élèves de MS puissent bénéficier d'apprentissages identiques au même moment (phonologie) et que les enseignantes de GS puissent effectuer un travail plus personnalisé en petits groupes ou co-intervenir.

L'équipe pédagogique

L'équipe enseignante 2022-2023 sera la suivante :

Mme Seguin, sera dans la classe jaune à 75%, elle sera complétée par Mme Gillet.

Mme Audin, enseignante dans la classe bleue, et directrice déchargée 1 fois par mois en moyenne par Mme Richard.

Mme Fragne, classe verte à 50%, elle sera complétée par Mme Gillet.

Un élève en situation de handicap sera présent dans la classe bleue. Une demande d'accompagnement par une AESH a été demandée dont nous connaissons l'identité à la rentrée, si la demande a été validée par la MDPH.

Service Civique : Mélanie Thomas termine sa mission le 30 juin 2022, nous avons été satisfaites de sa présence.

L'école maternelle a reçu courant mai une candidature spontanée. Lorsque la campagne d'inscription ouvrira, un entretien sera proposé à cette personne qui a effectué des stages à l'école il y a quelques années en arrière.

Si cela est possible, Mme Audin n'exclut pas de refaire une demande pour deux candidats.

ATSEM : La mairie informe l'équipe enseignante que les arrêts de travail durent un mois. Elle attend d'avoir une réponse quant à la reprise hypothétique des ATSEM en arrêt maladie pour envisager un remplacement.

Remplacements cette année pour pallier aux absences de Nathalie et Annie. Anne-Sophie (classe jaune et classe verte) et Isabelle en remplacement partiel. Mme Combette, élue municipale est venue par moment sur le temps de cantine, depuis le passage au service unique il n'y a plus eu besoin de cette aide.

Remerciements à la mairie pour la mise en place de ces remplacements partiels, même si Mme Seguin et M Delarbre ont dû faire face à l'absence d'une atsem sur le temps de classe chaque matin, Mme Audin rappelle que le service civique n'a en aucun cas les attributions d'une atsem et ne peut donc pas pallier l'absence d'un agent.

Mme Audin soulève donc le problème de la dernière semaine d'école en juillet où la classe verte n'aura aucun adulte de la journée puisque la priorité sera donnée aux petits et que dans ce cas de figure Mme Mignot sera en classe jaune la journée complète.

Projet d'école :

2020-2023 « Compétences langagières et

Climatscolaire »

*Enrichissement du vocabulaire, lexique et compréhension

*Devenir élève (autonomie)

*Vivre ensemble (respect des règles, travailler la coopération, l'entraide, le tutorat)

- Actions à reconduire en l'état : Travail langage oral avec maître E

- Ateliers BCD si les conditions sanitaires s'améliorent et que Claudine Moulin souhaite poursuivre ses interventions bénévoles.

- Décloisonnements

- Affichages des règles au sein de l'école

- APC des élèves de PS en 1^{ère} période (langage, devenir élève), GS en dernière période pour préparer l'entrée au CP

- Utilisation de supports communs

- Marché de Noël

Sorties et actions :

- Jeudi 25 mars : La grande lessive « Ombres portées » au domaine royal.

- La semaine du 28 mars, la classe verte a proposé un défilé de masques fabriqués en classe sous forme de mini spectacle.

- L'échange GS/CP : le 1^{er}/04.

Jeux de société, réponses aux questions posés par les GS aux CP, récréation commune et goûter partagé offert par la coopérative scolaire (quatre quarts, chocolat et jus de fruits)

- Le 03/06 : visite de l'école élémentaire sous forme de parcours en étoile, raconte tapis offert par Claudine, récréation commune au plateau sportif et goûter partagé offert par la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

- Le 23/06 : activités CP pour les GS, accueil des CP en maternelle pour fabriquer quelques éléments de décor pour le spectacle de l'école élémentaire sur le thème du voyage.

- 06/05 Photos de classe

- Jeudi 12 mai : sortie au Parc Animalier d'Auvergne

La coopérative scolaire a réglé les entrées, le transport a été financé par la municipalité, Loisirs et Culture a réglé les places du petit train permettant d'accéder sur les hauteurs du parc ainsi que les 3 ateliers pédagogiques proposés aux enfants.

- Visites médicales réalisées par le médecin scolaire pour certains élèves de GS le 03/06/22 sur la journée.

- Réception le 13 juin d'un mail annonçant la classe bleue sur le podium de l'invention d'une histoire lors du concours organisé par Lire Demain. Les élèves de la classe bleue se verront prochainement offrir leur album imprimé par Lire Demain.

- Vendredi 24 juin : Partir en livre se tiendra dans le parc du château de Randan. Des ateliers manuels et de lecture offerte seront proposés aux élèves.

- Dimanche 3 juillet : Spectacle de l'école maternelle à partir de 15H avec kermesse, buvette

et stands de jeux. Elle se tiendra dans la cour de l'école et la salle de motricité.

-Mardi 5 juillet : Bal de promo des GS et CM2.

-Sac de plage Initiatives pour récolter des fonds pour les deux écoles.

A venir :

- Plan revitalisation BCD à compléter avec la somme restante.

- Projet avec l'illustratrice Fabienne Cinquin pour les GS financé par la comcom, réception le 09/05 d'un mail :

Bonjour,

suite à votre demande je vous propose d'accueillir Fabienne Cinquin lors de la prochaine année scolaire.

La thématique est libre. Elle interviendrait pour les deux classes maternelles des plus grands à raison de 5 séances de 1h30, préparation, 3 séances en classe, restitutions.

Merci de me confirmer que vous souhaitez travailler avec elle.

Ces 5 moments se tiendront de préférence les après-midis au moment où les élèves de PS seront à la sieste, et les MS en décroisement en classe jaune.

-Mme AUDIN demande si le pique-nique // barbecue offert par la municipalité en fin d'année aura-t-il lieu ?

La mairie répond qu'il sera annulé en raison de la crise sanitaire.

Sécurité :

13/06 Exercice évacuation réalisé en 2'06min. Mme AUDIN soulève la question de l'alarme incendie qui reste inaudible depuis la cour de récréation. Certaines classes en récréation lors de l'exercice n'ont pas entendu l'alarme et ont été prévenues par la sortie des autres classes de l'école.

Mme AUDIN demande la pose d'un autre répéteur d'alarme pour s'assurer que toutes les classes entendent l'alarme incendie (demande faite lors du dernier conseil d'école 2021, suite à l'exercice du 24/06/21)

Mesdames Fragne et Audin ont assisté à une sensibilisation pour lutter contre le harcèlement scolaire, mardi 7 juin.

PHARé : est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges généralisé à tous les établissements et les écoles.

L'école maternelle de Randan sera donc associée à ce plan.

Coopérative Scolaire :

Situation au 13/06/2021 : +5177.43

A venir quelques dépenses liées au fonctionnement de l'école, achats de biens pour les classes et la facturation du plan bcd qui n'est pas encore réglé malgré la venue des commerciaux de Lire Demain il y a plusieurs semaines. Une commande a notamment été ajoutée ce jour-là pour compléter le plan de revitalisation de la bcd.

RAPPEL Coopératives différentes maternelle/élémentaire.

PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ

Les inscriptions se font depuis mars 2021, en mairie qui doit vérifier l'intégralité des justificatifs à fournir : livret de famille, justificatif de domicile, vérification des 11 vaccinations obligatoires pour rentrer en PS en septembre 2022.

La directrice procède aux admissions et assure la visite de l'école. Les familles ayant réalisées démarches d'inscriptions ont reçu par voie électronique une vidéo de présentation de l'école, un livret d'accueil, un formulaire de demande d'aménagement du temps scolaire pour les élèves de PS. *Attention : vidéo non lisible depuis un smartphone. Proposition de Mme Fargevieille*

juin 2021 : mettre la vidéo en ligne sur le site de la mairie : nonréalisée. La mairie se renseigne sur cette question.

Mme AUDIN demande à la mairie si elle peut avoir un retour de celle-ci concernant le compte rendu du conseil d'école dans la semaine qui suit. La mairie répond favorablement à cette demande.

Les visites PS ont commencé, les familles ont été conviées si elles le souhaitent à venir découvrir le spectacle de fin d'année, l'exposition et participer à la kermesse.

Madame Audin en profite également pour demander l'autorisation à être dans l'établissement le 30 août afin de réaliser la journée de solidarité, mais aussi le 31 pour le pré-rentree. *Accord de la mairie.*

Budget de 45€ par enfant versé par la municipalité depuis la rentrée 2017. (Effectifs arrêtés en novembre)

330€ par classe pour les transports scolaires

** 1 seul service continuera à la rentrée ? Le service unique dépendra des effectifs présents. Le self reprendra mais les élèves de maternelle seront servis à table avec un plateau.*

Demandes mairie :

Mme Audin souhaite connaître les décisions prises quant aux demandes réalisées lors des derniers conseils d'école

** Sieste des élèves de PS tout de suite après le repas, afin de respecter le rythme physiologique des enfants* Demande faite, depuis que Mme Audin est directrice de l'école. Réponse jusque-là négative par la mairie.

Mme Fargevieille demandait un texte en juin 2021, afin de défendre ce projet au conseil municipal. Mme Audin lui rappelait un message envoyé le 16/07/2020 issu du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, datant de 2015 où il est noté : « Jusqu'à l'âge de 4 ans, la majorité des enfants a besoin d'un temps de sommeil dès la fin du déjeuner »

Les membres présents avaient voté à l'unanimité cette mesure et espéraient que cela puisse être mis en place avec un aménagement horaire de retour pour les élèves déjeunant afin de les accueillir au même moment.

Pas de changement pour Mme le maire.

**La mise en place d'une étude dirigée après la classe de 16h30 à 17h30 sur proposition de l'équipe enseignante, encadrée par des enseignants volontaires, financée par la municipalité. Visant à travailler l'autonomie, la méthodologie et l'aide aux devoirs, 1h avec pause goûter. Proposition refusée de nouveau par le dernier conseil municipal.*

** Rideaux de classes à changer. Datant de la construction de l'école, abîmés et système des œilletons complexes lors du nettoyage de ces derniers. Mairie juin 2021 : Priorité à l'école élémentaire pour le moment qui ont des rideaux encore plus vieux. Problème avec les fournisseurs actuellement, la municipalité est en attente du chiffrage avant d'entamer ce chantier.*

**Système d'affichage aimanté comme à l'école de Puy Guillaume, vu lors de la présentation du fonctionnement des TBI à l'école maternelle. Dernier conseil d'école 2021 : Mme Fargevieille favorable mais n'arrivait pas à trouver un fournisseur, elle expliquait qu'elle contacterait la municipalité de Puy Guillaume pour connaître le fournisseur. Les plaques n'ont pas été posées. La mairie propose à Mme Audin de se réunir pour discuter de l'emplacement de ces installations.*

**Mise à jour régulière du site de la mairie, avec PV des conseils d'école maternelle en ligne car du fait que les classes entrent et sortent à des portails différents certaines familles ne passent pas devant le panneau d'affichage.*

**Tableau magnétique pour la classe verte. La mairie propose de demander aux collègues de l'élémentaire s'ils utiliseront toutes les parties de leurs tableaux noirs pour éventuellement récupérer une partie qui serait installée en classe verte.*

**Répétiteur alarmes incendie dans les cours de récréation (demande datant de l'exercice du 24/06/21)*

Nouvelles demandes :

**Structure de jeux avec toboggan. Mme la maire a décidé en conseil municipal de refaire la structure à l'identique en totalité. Elle sera démontée le 11 juillet avec une livraison le 22 août repeinte. La question du cordage est abordée et l'équipe enseignante demande à la mairie de trouver un cordage adapté à l'utilisation intensive des élèves. La mairie répond favorablement à cette demande.*

**PC récent portable ou fixe pour la bcd et l'utilisation d'Hibouthèque qui a changé son interface et le pc actuel trop ancien n'arrive à fonctionner pour rentrer les nouveaux livres, effectuer des prêts...*

La mairie indique qu'elle fournira une tour et un écran permettant l'utilisation du logiciel Hibouthèque pour la gestion de la bibliothèque. Le 5 juillet a été arrêté pour apporter le matériel à l'école.

Mme Audin remet ce jour à Mme Fargevieille, une liste des travaux d'été à réaliser :

Elle pointe le manque de présence du personnel municipal pour s'occuper des tâches de maintenance à réaliser à l'école. Depuis le 2 mai aucune demande n'a été traitée. La mairie prend note de cette question.

- TBI : une maintenance nettoyage du tableau est-elle prévue par l'entreprise qui l'a installé. Mme Fargevieille indique que les atsem peuvent passer un chiffon doux pour nettoyer ce matériel, Mme le maire complète l'information en affirmant que lors de l'achat du TBI une maintenance la première année est prévue.
- Demande juin 2021 : Ancien morceau de tableau noir de la salle des maîtres à accrocher dans la cour de l'école maternelle à l'abri. Mme Fargevieille va se renseigner sur la question pour savoir où a été stocké ce tableau.
Répétiteur alarme incendie donnant sur les cours de récréation.
- Gonfler les ballons de la salle de motricité.
- Revisser les trottinettes, draisiennes, regraisir au besoin, changement de poignées si besoin
- Démousser les cours intérieures.
- Vérification piles pendules du bâtiment.
- Vérification des ampoules ou néons de l'école.
- Fourmilière BCD.
- Mise à jour des taches programmées les mercredis inscrites sur le tableau dans l'école maternelle.
- Fixer le tableau aimanté qui aura été acheté pour la classe verte.

La mairie indique que l'étanchéité du toit de l'école a été votée au conseil municipal et sera réalisée prochainement. Des capteurs de CO2 seront également posés dans l'école. Mme Audin réalerte sur le manque de prise murale dans les classes, et demande à Madame le maire de prévoir l'intervention de l'électricien pour dédoubler les prises existantes dans les salles de classe.

PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Vote du conseil pour la tenue des élections 2022 uniquement par correspondance : adopté à l'unanimité.

Mise en place par Mme Audin pour chaque famille de l'école l'utilisation de l'application Klassly afin que toutes les familles possèdent les informations toutes en même temps. Toutes les enseignantes seront administratrices et pourront donc publier les informations visibles par toutes les familles.

Un autre compte individuel pour la classe dans laquelle est inscrit l'élève sera ouvert uniquement aux familles de la classe.

Partenariat Loisirs et Culture / Ecole / Mairie avec une « cérémonie de fin de cycle » où les GS de GS recevront un agenda à décorer qui sera utilisé en CP.

Agenda financé par l'Association Loisirs et Culture et participation d'1€ par enfant de GS parla mairie, à la demande de l'association.

Bal de promo aura lieu le 05/07 dès 16h30. Mme Janiaud indique que la cérémonie de remise des diplômes et agenda aura lieu à 18h à la salle de l'ancien marché.

L'association Loisirs et Culture a également offert un parachute à l'école maternelle, avec les bénéfices obtenus lors des différentes manifestations proposées cette année.

Partenariat Loisirs et Culture / Ecole :

12/04 Madeleines Bijou.

02/05 Verre de l'amitié offert par l'association afin de faire connaître les projets de l'année avec les écoles de Randan.

13/05 Fête du printemps.

03/07 Fête de l'école maternelle.

DES PARENTS D'ÉLÈVES ou REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL :

Aucunes demandes des parents.

Aucunes demandes des représentants de parents d'élèves.

Le conseil d'école souhaite rappeler aux familles les horaires de l'école signés dans le règlement intérieur de l'école :

Accueil des élèves de 08h20 à 08h30 et 13h20-13h30.

Temps d'enseignement : 8h30-11h30 13h30-16h30.

Il n'est donc pas possible d'ouvrir le portail à 11h30 et 16h30 précises puisqu'il faut prévoir le temps d'habillage de tous les élèves à la suite de la fin de classe et le déplacement jusqu'au portail.

L'équipe enseignante remercie les familles pour leur compréhension et le respect de ces horaires pour le bon fonctionnement.

La présidente du Conseil d'école	Les secrétaires	Représentant de parents d'élèves
Mme Audin 	Mme Fragne 	Mme Janiaud 